

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

Extrait conforme

Session du **1^{ER} trimestre 2024**
Séance du **26 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SILLINGY, dûment convoqué le onze mars 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège de ses séances en Mairie, sous la présidence de Yolande BAUDIN, vice-présidente.

Nombre de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Christine PEPIN

	Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yolande BAUDIN	X		
Carole BERNIGAUD	X		
Liliane BORTOLUZZI		X	Mme Mireille CORBET
Jean Pierre CANDIL	X		
Séverine CARTIER		X	Mme Yolande BAUDIN
Mireille CORBET	X		
Alain GIMENEZ	X		
Odile GODDET	X		
Eugénia BRATESCU		X	
Christine PEPIN	X		
Virginie POMMIER	X		
Martine RABEAU		X	
Patrick RAPHOZ		X	
Isabelle RAVIER	X		
Yvan SONNERAT		X	

Délibération	N°2024-06	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CCAS DE SILLINGY
--------------	-----------	---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR le rapport de la Vice-Présidente,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
VU sa délibération n°2023-09 du 30 Mars 2023, portant adoption du budget primitif 2023,
APRÈS s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif,
APRÈS s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Receveur Municipal,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,
ET AVANT d'entendre et d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, ADOPTE LA PROPOSITION SUIVANTE

Nombre de votants	11
--------------------------	-----------

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
11	0	0

ART. UNIQUE : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni réserve.

Délibéré en séance, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente
Yolande BAUDIN



Le secrétaire de séance,
Christine PEPIN



Délibération 2024-06 exécutoire le
De sa transmission en Préfecture le :
De sa mise en ligne le :